



Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	4%
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé. Dans certains cas, les frais prélevés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'informations auprès de votre conseiller financier.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.85% TTC *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,00%**
Méthode : 20,00% TTC au-delà d'une performance de 5.00% annualisée nette de frais, sous réserve que la performance du FCP soit positive. La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et provisionnée chaque jour dans la valeur liquidative. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur la méthode de calcul de la commission de surperformance dans la rubrique « Frais et Commissions » du prospectus.	

\*Faute de données historiques, le chiffre communiqué qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM est une estimation fondée sur le montant total attendu de ces frais. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

\*\*La première période de cristallisation de la commission de surperformance sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023.

La société de gestion a mis en place un mécanisme de droits ajustables acquis à l'OPCVM afin de limiter le coût de réaménagement du portefeuille à la suite de mouvements du passif dont le solde de rachats nets, défini comme la différence négative entre les souscriptions et les rachats, aura atteint un certain seuil fixé par la société de gestion, dans le but de protéger l'intérêt des porteurs de parts.

Pour plus d'informations sur les frais et au mécanisme de droits ajustables acquis à l'OPCVM, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site de [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et /ou sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

## PERFORMANCES PASSES

Il n'y a pas de données historiques suffisantes pour fournir une indication utile à l'investisseur sur la performance passée

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances.

**Date de création de l'OPCVM : 12/10/2022**

**Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro**

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) – 6, avenue de Provence – 75009 PARIS.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de Tailor AM – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com)

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

**Régime fiscal :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique dits « US Person » (la définition est disponible sur notre site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com)).

Les détails de la politique de rémunération de Tailor AM sont disponibles sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »).

Par ailleurs, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, aucune approche extra-financière n'étant mise en œuvre, le fonds ne peut communiquer de façon centrale ou réduite sur la prise en compte de critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Tailor AM est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

**Les Informations Clés pour l'Investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/10/2022.**